

Conférence téléphonique GT CTSC du 18 juin 2020

*Ce groupe de travail du Comité Technique consacré aux conditions de déconfinement en administration centrale (AC) et dans les services à compétence nationale (SCN) constituait la dernière réunion prévue entièrement en audioconférence à la DGCCRF, avant reprise du présentiel. **Solidaires CCRF et SCL**, avait préalablement adressé ses remarques et questions (voir pièce jointe). Les travaux ont principalement porté sur l'analyse du projet de plan de prévention des risques pour les services centraux de la DGCCRF.*

De manière globale, si actuellement la situation est actuellement satisfaisante pour le matériel de protection (bon on est mi-juin et ça fait un moment qu'Agnès Pannier-Runacher et Sibeth N'Diaye ne nous explique plus qu'on est incapable de mettre un masque donc pas la peine d'en avoir et qu'en plus cela ne sert à rien d'en mettre), force est de constater que cela reste compliqué pour le côté organisationnel. Des difficultés qui se trouvent renforcées à la reprise d'activité par un PNE qui ne bouge quasiment pas (gros travail d'adaptation, avec une règle de 3 pour calculer les 70 % du prévisionnel initial dans la quasi-totalité des TN !!!), sans véritable réorientation des tâches malgré le contexte exceptionnel.

Les mêmes qui nous ré(dés ?)organisent, en vantant leurs méthodes « agiles », se cramponnent décidément à l'ancien monde !

Solidaires a également profité de ce GT pour souligner les conséquences désastreuses de l'interministérialité pour les missions de la DGCCRF en services déconcentrés comme pour les ses personnels.

Le contexte étant posé, rentrons dans le cœur du sujet..

Projet de plan de prévention des risques (PPR) pour les services centraux

La mise en œuvre de mesures liées au déconfinement dépend de l'implantation des locaux :

- la DGCCRF a entièrement la main pour l'ENCCRF Montpellier et le CSCE de Morlaix ;
- pour les bâtiments gérés par le SG de Bercy, c'est le Service de l'environnement professionnel (SEP) du SG qui s'occupe du matériel ;
- pour les personnels hébergés en DIRECCTE : la DIRECCTE est compétente pour les locaux, la DGCCRF pour l'organisationnel.

Au niveau du retour en présentiel dans les services centraux et les SCN, on est loin du retour généralisé dans les locaux et il n'y a pas d'objectif de taux de présence dans les services. Par contre, il peut y avoir une jauge fixant un taux de présence maximal (par exemple 60 % à Chevaleret avec les règles de distanciation actuelles).

En Administration Centrale, seuls certains postes sont considérés comme nécessitant la présence des collègues (notamment en lien avec le matériel ou les secrétariats) avec des besoins renforcés par le retour des autres collègues.

La plupart des collègues se retrouvent donc dans un mixte télétravail et présentiel, avec la mise en place localement de plannings pour gérer leur retour dans les services.

Si la DG promet que « *Les responsables hiérarchiques restent vigilants sur les risques liés aux situations de télétravail prolongé* » concrètement, cela passe essentiellement par la voix hiérarchique « classique » avec transmission des informations issues des CODIR aux chef·fes de bureaux. Ces dernier·es ont également été destinataires de consignes sur l'animation des réunions de retour ou la manière d'aborder certains thèmes...

Solidaires a fait remarquer qu'il était inexact de parler simplement de télétravail pour ce qui est et a été en réalité un travail à distance ou travail à domicile, souvent dans des conditions matérielles dégradées et dans des conditions d'organisation des services et des contrôles qui n'avaient aucun rapport avec ce que doit être le télétravail « normal ».

La DG est encore dans l'incertitude pour le maintien des ASA garde d'enfant (une dizaine de personnes seraient concernées en AC) d'autant que les écoles ne sont pas très claires sur leur capacité réelle à accueillir les enfants et sur les conditions de cet accueil.

Par ailleurs il a été précisé que les destinataires de ces ASA sont les parents d'enfants scolarisés au sens large (incluant notamment les crèches, mais pouvant inclure également certaines situations particulières).

Pour **Solidaires**, des problèmes vont encore se poser cet été avec l'annulation de colonie de vacances : des parents risquent d'avoir à garder leurs enfants. **Solidaires** demandera que les ASA soient maintenues par la Fonction Publique !

Pour la comptabilisation du temps de travail, lorsque des collègues utilisent les transports en commun, la DG reste floue dans la prise en compte du débit d'heures qui peut se cumuler au fil du temps, et annonce que dans la 1^{ère} phase du déconfinement « On ne va pas pinailler », mais qu'avec le retour à la normal les difficultés seront vues au cas par cas...

Une situation insatisfaisante pour **Solidaires** qui demande des règles claires et la neutralisation des journées de travail. Seule certitude, il n'y a pas de pénalisation pour le badgeage en dehors des plages fixes. Ce qui est la moindre des choses vu les consignes gouvernementales...

A Chevaleret, en plus du matériel de protection déjà mis à disposition (3 masques par jour, gel hydro alcoolique ou GHA) et des masques tissus seront prochainement distribués par les collègues en charge du matériel. Par ailleurs des lingettes désinfectantes seront remises dès leur réception pour permettre le nettoyage du matériel de bureau individuel.

Situation au SNECCRF

Les collègues ont été informé·es du dispositif mis en place avec le déconfinement, incluant : respect des règles de distanciations et mise en place de tableaux « planning » envoyés toutes les semaines pour éviter une trop forte présence dans les locaux.

Il n'y a pas pour l'instant de taux de présentiel défini, le retour se fait à la demande des agent·es, en respectant la jauge maximum du site.

Les personnes fragiles ont été contactées et le retour des personnes vulnérables se fait après avis du médecin traitant, avis transmis à la médecine de prévention.

La possibilité de réaliser un contrôle physique est évalué au cas par cas par la cheffe de service du SNE qui en apprécie l'opportunité vu le contexte et les conditions de contrôles permettant d'assurer la sécurité des agent·es.

Le matériel de protection au SNE ne dépend pas uniquement de Bercy. Si le CHSCT de Bercy a financé lingettes et gel (la rupture de stock pour les lingettes impose d'utiliser du GHA en attendant la réception de la commande). Pour les personnels hébergés dans des services déconcentrés, les masques sont distribués par les préfectures et la situation peut varier d'un site à l'autre.

Si la possibilité de respecter des règles de distanciation a été vérifiée dans les bureaux dépendant de Bercy ou de la DGCCRF, **Solidaires** a attiré l'attention sur les personnels hébergés en DIRECCTE. Ce type de cas particulier doit être signalé, situation de bureau partagé par exemple, le cas échéant des parois en plexiglas seront installées.

Situation à l'ENCCRF

L'ENCCRF a élaboré un recueil assez complet des Consignes générales contre le Covid-19. Du matériel de protection est par ailleurs mis à disposition des personnels permanents mais aussi des stagiaires en formation initiale ou continue : GHA, masques, gants...

L'ensemble des intervenant·es et stagiaires en formation continue ont par ailleurs reçu un document les informant des recommandations à suivre. Les stagiaires B ont pu déjeuner dans une salle spécifique (dans les locaux, une révolution pour l'ENCCRF !).

Principal bémol pour **Solidaires**, les consignes générales contre le Covid-19 commencent par une référence partielle et partiale au code du travail, qui omet les éléments relatifs aux obligations de l'employeur. C'est d'autant plus dommage que ça n'empêche pas de rappeler qu'il est notre responsabilité, à toutes et tous, de suivre les consignes de sécurité car se protéger, c'est aussi protéger les autres !

Situation SICCRF

Les collègues du service informatique ont permis à chacun et chacune de pouvoir télétravailler dans les meilleures conditions possibles et continuent d'ailleurs de le faire dans cette phase de déconfinement.

Le plan qui a été présenté n'appelait pas de remarque particulière. Pour celles et ceux qui sont implantés à la DG c'est les mêmes règles qui s'appliquent et pour les collègues en poste dans des laboratoires du SCL ou dans les DIRECCTE il en va de même que pour les agent·es du SNE, les règles locales s'appliquent.

Questions diverses

Stagiaires

Solidaires est revenu sur la situation des stagiaires Inspectrices et Inspecteurs et à leur processus d'affectation pour le moins chaotique, en revenant sur l'étrange nécessité de « validation » de la liste d'affectation au classement par l'Administration Centrale et la date de début de stage en juillet.

- Sur la validation de la liste, Coralie Oudot, la Directrice du personnel, a indiqué qu'elle souhaitait valider la liste des affectations avant vendredi 19 au soir. Sur d'éventuels aléas juridiques, la DG a semblé gênée aux entournures tout en précisant qu'il serait plus confortable que l'arrêté soit publié.
- Sur la date de début de stage, en réponse au courrier de demande de report de date d'arrivée dans les résidences de stage de l'été, que **Solidaires** a adressé à la DG le 15 juin, Coralie Oudot a précisé qu'elle avait quelques réticences à reculer la date pour l'ensemble de la promotion et que les demandes individuelles seront traitées au cas par cas.

Solidaires encourage donc les collègues stagiaires le souhaitant à solliciter le Directeur de l'école, sans oublier les demandes sur la possibilité de faire ce stage dans la ville où ils et elles ont fait leurs stages précédents.

Solidaires ne manquera pas de revenir, lors d'une réunion avec la Directrice Générale, sur les dysfonctionnements successifs subis par les collègues stagiaires, B et A, lors de leur formation.

CNRP

En prévision du GT du 30 juin qui sera consacré au Centre National de Réponses au Public (CNRP), **Solidaires** a demandé la présence, à cette réunion, de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT). Pas de certitude, mais la DG va faire un point d'étape sur l'intervention de l'ANACT.

Solidaires a également demandé qu'en vue de la mise en place du CNRP, la psychologue intervenant auprès des collègues du Centre National d'Appel (CNA) adresse un rapport sur la charge psychologique inhérente à l'activité des répondant·es.

Pour le directeur de l'ENCCRF, la psychologue n'est pas mandatée pour produire une analyse globale sur les conditions psychologiques du service, mais intervient uniquement sur la gestion des appels difficiles. Elle doit toutefois avoir un échange avec l'ANACT.

Forfait « mobilité durable »

Ce forfait qui permet à l'employeur de prendre en charge les déplacements domicile-travail en vélo, covoiturage ou engins en free-floating (libre-service sans station) devrait faire l'objet d'une prochain « flash-SG » de présentation.

Procédure relative au temps de travail en AC et dans les SCN

La procédure relative au temps de travail en AC et dans les SCN va continuer à être mise en œuvre selon un nouveau calendrier, suite au confinement... et à des soucis de mise en place des badgeuses.

Prime exceptionnelle

Pour la prime exceptionnelle liée au Covid-19 (ou à la Covid, pour faire plaisir à l'Académie française et faire croire à ses membres qu'ils servent à quelque chose) :

- pour le périmètre SC, un recensement a été demandé à l'ensemble des sous directeurs et sous-directrices ;
- pour les services déconcentrés, la rédaction d'une instruction commune à tous les ministères partie prenante est en cours afin d'en définir des règles.

Les critères annoncés ? Avoir fait face à une charge de travail exceptionnelle, mesurable et objectivable. Par ailleurs, la prime vise des individus et non des services. Reste à voir comment concrètement ces règles vont s'appliquer ! Avec un fort risque de rémunération à la tête du client ou de la cliente, et avec tout ce que cela implique en termes d'ambiance au sein des collectifs de travail...

Il est à noter que la mise en paie se ferait au plus tôt en août.

Situations des effectifs dans les Deux-Sèvres

Solidaires avait écrit à la Directrice Générale concernant la situation des effectifs de la DDCSPP 79, et a obtenu les réponses suivantes :

- Concernant la vacance du poste d'encadrement, l'appel à candidature est parti, avec un délai de réponse à fin juin ;
- Concernant les autres vacances, la DG entend respecter la règle des 2 ans à l'exception des priorités légales. En l'espèce, une personne étant inscrite au tableau, mais avec un an d'ancienneté, affecter un·e sortie de stage l'aurait pénalisée, le poste a été gelé en attendant. Ce n'est pas une garantie que la personne inscrite soit mutée l'année prochaine (il peut y avoir d'autres demandes d'ici là), mais ses intérêts sont préservés.

Le Plan de Prévention des Risques sera soumis au CHSCT de Bercy le 1^{er} juillet prochain, avant son annexion au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) lequel ne sera finalement mis à jour que l'année prochaine !

Pour **Solidaires CCRF et SCL, c'est pourtant bien le DUERP lui-même qui doit être mis à jour, il s'agit, pour nous, d'une obligation qui s'impose à l'employeur.**

Pour **Solidaires CCRF et SCL, il sera également nécessaire de faire dans tous les services de la DGCCRF des retours d'expérience réunissant l'ensemble des collègues pour faire le bilan de cette période de confinement puis de déconfinement.**

Une fois l'activité des services revenue à la normale, il faudra aussi tirer un bilan de l'épidémie pour l'ensemble des services de la DGCCRF, et d'en tirer les conséquences, car il n'est pas possible de continuer comme si rien ne s'était passé : plans de continuation d'activité (PCA) pas prêts, PNE à peine modifié... l'Administration doit revoir de nombreuses copies !